



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 101837

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le soutien que l'État apporte à l'investissement public local. L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé une dotation budgétaire visant à relancer l'investissement des communes et de leurs EPCI. La première enveloppe de cette dotation, dont le montant s'élève à 500 millions d'euros, est essentiellement consacrée à des projets de rénovation et de remise aux normes des équipements publics communaux et intercommunaux. Il regrette que les besoins des SDIS en matière d'investissement ne soient pas éligibles à une dotation de cette nature alors même que leur patrimoine, en grande partie hérité d'une gestion communale, appelle aujourd'hui d'importantes mesures de rénovation entrant dans le champ des travaux subventionnés : bien des casernes sont mal isolées et dotées d'installations de chauffage vétustes, ce qui génère des charges d'autant plus lourdes que les locaux exploités sont occupés en permanence. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour soutenir la modernisation du patrimoine des SDIS.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101837

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 janvier 2017](#), page 22

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)